

## Des Congolais arrêtés au Burundi pour "séjour illégal" et "actes de prostitution"

PANA, 30 octobre 2017 Burundi : 20 ressortissants congolais appréhendés pour «délit de prostitution en situation irrégulière» Bujumbura, Burundi - Quelques 20 ressortissants de la République démocratique du Congo voisine sont, depuis dimanche, entre les mains de la police pour "séjour illégal", aggravé par des "actes de prostitution" à Rumonge (photo, bureau communal), une ville du littoral du Lac Tanganyika, à 80 kilomètres au sud de Bujumbura, la capitale du Burundi, a rapporté la radio publique, citant des sources administratives locales.

Cette importante ville portuaire et cosmopolite est encore assidument fréquentée par des commerçants tanzaniens et zambiens. En plus de l'infraction de séjour illégal, les Congolais ont été appréhendés en flagrant délit, dans des closes de la ville, a accusé le gouverneur de Rumonge, Juvénal Bigirimana. Selon la même source, il y a, parmi les prisonniers étrangers, 15 hommes et 5 femmes dont les dossiers sont en cours de confection, avec le risque de se voir expulser du territoire burundais. Le gouverneur a encore fait état de 22 autres Burundais, dont 14 hommes et 8 femmes, qui ont été également appréhendés dans la même situation de «délit de prostitution». L'article 372 du code burundais stipule que ce délit est punissable de «trois mois à cinq ans de servitude pénale» et d'une amende de «mille à cent mille francs burundais» (de six à soixante dollars américains). «La peine pourra être portée à dix ans, si la personne sur laquelle aura porté la débauche ou la prostitution est âgée ou apparemment âgée de moins de vingt et un ans», selon le même code. Au Burundi, les unions libres et le concubinage sont également dans le collimateur du pouvoir qui compte y mettre un terme avant la fin de cette année. Dans cette moralisation de la société, sur fond de ferveur religieuse, tous les couples en union libre doivent passer à la mairie pour régulariser leurs situations, faute de quoi, des sanctions sévères seront prises contre eux. On assiste depuis à des cérémonies collectives de mariage qui rassemblent parfois des centaines de couples pour régulariser leurs situations, surtout à l'intérieur du pays. En plus des amendes, ceux qui ne respecteront pas les délais impartis risquent de perdre certains privilèges sociaux offerts par l'Etat. La femme en union libre ne bénéficiera plus de la gratuité des soins à l'accouchement, tandis que l'enfant en union libre se verra privé de la gratuité des études et des soins.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});